

Définition des catégories des membres réguliers¹

Catégorie « Attraites touristiques »

Tourisme culturel

Entreprise dont les prestations de services touristiques sont principalement orientées sur un thème culturel. Ex. : musée, lieux historiques, salles de spectacle, site patrimonial, galerie d'art, etc.

Tourisme nature

Entreprise dont les prestations de services touristiques sont principalement orientées vers la nature. Ex. : parc, réserve, ski, motoneige, randonnée, golf.

Agrotourisme et tourisme gourmand

Entreprise dont les prestations de services touristiques sont principalement réalisées à travers des expériences agrotouristiques et/ou bioalimentaires et/ou culinaires mettant en valeur le savoir-faire de ses artisans. Cette catégorie exclut les restaurants.

Autres attraites

Toute autre entreprise offrant des prestations touristiques ne correspondant pas aux définitions des trois sous-catégories précédentes.

Catégorie « Services touristiques »

Établissement hôtelier, 21 unités et plus

Entreprise classifiée « établissement hôtelier » selon la CITQ et disposant de 21 unités et plus.

Établissement hôtelier, 20 unités et moins

Entreprise classifiée « établissement hôtelier » selon la CITQ et disposant de 20 unités et moins.

¹ Extrait des règlements généraux de la corporation mai 2022

Résidence de tourisme

Entreprise classifiée «résidence de tourisme» selon la CITQ.

Gîte

Entreprise classifiée «gîte» selon la CITQ.

Centre de vacances

Entreprise classifiée «centre de vacances» selon la CITQ.

Auberge de jeunesse

Entreprise classifiée «auberge de jeunesse» selon la CITQ.

Pourvoiries

Entreprises classifiées «pourvoiries» selon la FPQ.

Autre établissement d'hébergement

Entreprise classifiée «autre établissement d'hébergement» selon la CITQ.

Établissement de camping

Entreprise classifiée «établissement de camping» selon la CITQ.

Restaurant

Entreprise offrant spécifiquement des services de restauration.

Autres services

Toute autre entreprise offrant des services à une clientèle touristique ne correspondant pas aux définitions des dix (10) sous-catégories précédentes.

Catégorie « Événements touristiques »

Événement touristique d'un jour seulement

Événement touristique réparti sur plusieurs jours

Catégorie « Partenaires »

Municipalités (MRC, cités, villes, municipalités, conseil de bande)

Club ou association n'opérant aucun équipement

Organisations socioéconomiques

Membre individuel

Toute personne intéressée à la promotion du tourisme et qui n'en retire pas directement ou indirectement des revenus.